

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016-007-HD

Pour le vide grenier et l'exposition de véhicules mythiques du 17 avril 2016

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la tenue d'un vide-grenier et d'une exposition sur le Quai Henri Chardon le dimanche 17 avril 2016,
Vu l'avis favorable du Conseil Général en date du 29 mars 2016,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits Quai Henri Chardon à partir du carrefour avec la Rue Saint Thomas jusqu'à l'église, sauf pour les riverains, à partir du samedi 16 avril 2016 à 21 h00 jusqu'au dimanche 17 avril à 19 h 00.

Article 2 : Trois places de parking seront réservées à proximité de l'abri et du canot de sauvetage pour le stationnement des véhicules des bénévoles de la SNSM + les quatre places matérialisées au bord du quai.

- La circulation dans la Rue des Ecoles sera mise exceptionnellement à sens unique dans le sens du Quai Henri Chardon vers la « Voie Privée ».
- Une bande de circulation de 6 m de large sera laissée libre par les organisateurs le long des maisons du Quai Henri Chardon, de façon à laisser un passage pour les véhicules de secours en cas de besoin ;

Article 3 : En dehors de l'espace réservé au vide grenier, aucune autorisation d'installation de commerce ambulant sur le domaine public ne pourra être donnée par l'association organisatrice de l'évènement. Seule la mairie peut attribuer une autorisation.

Article 4 : L'autorisation d'utiliser le domaine public portuaire a été donnée par le Conseil Général en date du 29 mars 2016, sous les réserves suivantes :

- Durant chaque manifestation, un accès sera matérialisé pour les secours terrestres et maritimes.
- Aucune astreinte ne devra être portée aux infrastructures portuaires.
- Les emplacements occupés seront remis en état au plus tard dans la journée suivant chaque manifestation.

Article 4 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 04 avril 2016

Pour Le Maire
L'Adjoint par délégation
Henri DOUCHIN

